

Afin de garantir un meilleur suivi et un accompagnement de qualité, notre service de prise en charge se compose d'une équipe pluridisciplinaire.

Durant le processus de soin, la patiente sera rencontrée au minimum 3 fois par nos professionnels. Ces différentes étapes permettent déjà un délai de réflexion quant au choix posé et offrent un soutien tant sur le plan médical que psychologique.

Un premier contact avec l'assistante en psychologie peut être proposé aux personnes qui désirent simplement avoir des informations sur le processus de soin. Il peut également servir d'espace de parole afin que la personne puisse déposer ses doutes et sa réflexion.

Vous vous posez des questions et vous souhaitez simplement avoir des informations ? **Vous êtes la bienvenue.**

### Quelle place pour le couple ?

Le couple peut être reçu en entretien. Dans un premier temps, l'accueillante va proposer de recevoir la femme seule. Ensuite, l'accompagnant sera invité à se joindre à elle si souhaité.

### Que dit le loi en Belgique ?

La loi du 15 octobre 2018 autorise l'IVG dans le respect de certaines conditions :

- L'IVG doit se faire avant la fin de la 12<sup>ème</sup> semaine de grossesse (14<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée).
- Un délai de 6 jours de réflexion doit être accordé entre le 1<sup>er</sup> contact et le jour de l'intervention.

## Service de Gynécologie-obstétrique

**Prise de rendez-vous :** 081 72 71 50

**Localisation :** Suivre la route 105

### Disponibilités de l'équipe

Permanence sur place les mardis, mercredis et jeudis. Notre équipe est facilement joignable, rigoureuse et met tout en oeuvre pour que la patiente ne se sente pas seule.

Plus d'informations  
sur les  
contraceptifs



### CHRSM - site Meuse

Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 185  
5000 Namur  
Tél : +32 (0)81 72 61 11  
[www.chrsm.be](http://www.chrsm.be)  
[meuse.chrsm.be](http://meuse.chrsm.be)

Suivez l'actualité du CHRSM  
sur les réseaux sociaux



## Prise en charge de l'interruption volontaire de grossesse (IVG)



## Comment se déroule la prise en charge de l'IVG ?

- 1 Je prends RDV auprès du secrétariat de Gynécologie.
- 2 Je rencontre l'assistante en psychologie puis je rencontre le médecin du service.
- 3 Je rencontre l'infirmière/sage-femme du service.
- 4 Jour de l'IVG.
- 5 Je reviens pour un contrôle post-IVG auprès du médecin qui a suivi le processus de soin ou auprès de mon gynécologue habituel. Si j'en ressens le besoin, je reviens voir l'assistante en psychologie pour un soutien afin d'avoir un échange sur mon vécu de l'IVG.

### IMPORTANT

Si vous avez déjà réalisé des examens, merci de vous munir des résultats.

## Le contact avec l'assistante en psychologie

Lors de ce rendez-vous, vous serez accueillie et votre demande sera entendue, sans jugement et dans le respect de votre décision.

L'accueillante est là pour vous présenter la prise en charge et répondre à vos questions. Ce RDV est un espace de parole où vous pouvez parler de vos craintes et de vos doutes. C'est un 1<sup>er</sup> soutien qui est proposé durant cette épreuve.

Dans un même temps, la question autour de la contraception sera également abordée.

## Le contact avec le médecin

Votre dossier médical est constitué spécifiquement pour répondre à votre demande. Afin de permettre un suivi optimal, le médecin va aborder vos antécédents médicaux.

Une échographie sera réalisée dans le but de confirmer et dater votre grossesse. Si une échographie a déjà été réalisée ailleurs, il ne sera peut-être pas utile de la répéter. Vous pouvez le signaler lors de la prise de rendez-vous.




Une fois que votre souhait d'avorter est confirmé au médecin, la suite du processus sera planifiée avec vous.

## Le contact avec l'infirmière, la sage-femme

Ce RDV a lieu au minimum 24h avant le jour de l'IVG. L'infirmière prendra le temps de vous expliquer le déroulement du processus de soin et répondra à vos questions.

C'est lors de ce RDV que vous prendrez la 1<sup>ère</sup> partie du traitement.

### 3 cas de figures possibles

1. **IVG médicamenteuse à domicile**   
Notre personnel de soin prend contact avec vous par téléphone le jour de l'IVG afin de vous guider et vous soutenir. Nous restons joignable toute la journée.
2. **IVG médicamenteuse à l'hôpital**   
Vous serez invitée à vous installer dans notre local mis à disposition. Notre personnel de soin vous accompagnera sur place durant l'IVG.
3. **IVG chirurgicale**   
Dans ce cas, une intervention chirurgicale sous anesthésie générale sera prévue en salle d'opération et sera réalisée par le médecin référent.

**L'IVG médicamenteuse n'est possible que si la grossesse ne dépasse pas les 7 semaines de grossesse (soit 9 semaines d'aménorrhées).**